



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE DES LYCÉES ET COLLÈGES

Section départementale de l'Hérault

UD FO

Maison des syndicats

474 allée Henri II de Montmorency

34000 Montpellier

Tel : 06 87 84 96 02

snfolc.acamontp@orange.fr

Classement en éducation prioritaire : malgré les annonces du ministre, les personnels maintiennent leurs revendications !

Le ministre a déclaré qu'il n'y aurait pas de mise à jour de la carte de l'éducation prioritaire cette année en raison des élections municipales, ni l'année prochaine compte tenu de l'élection présidentielle. Il a, par contre, annoncé la mise en place de plans d'action locaux dans 800 collèges concentrant une part importante d'élèves dont les résultats sont inférieurs à 8 sur 20 en français et en mathématiques aux épreuves ponctuelles du DNB.

70 % de ces établissements sont en Éducation Prioritaire, 30 % hors Éducation Prioritaire..

L'instruction publiée au BO du 18 décembre 2025, « Agir collectivement pour la réussite de tous les élèves », indique que les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques seront chargés d'élaborer des plans pluriannuels sur la base d'une feuille de route précisant les objectifs fixés sur trois ans. Le tout sous le contrôle des rectorats et d'une « équipe ressource académique » (inspecteurs, formateurs...).

Le ministre institue donc, en lieu et place du classement en éducation prioritaire, une logique de mise au pas dans laquelle des personnels, déjà très sollicités, pourraient être « coachés », voire jugés.

En matière de climat scolaire et de santé, il ne s'agit visiblement pas de renforcer les vies scolaires, ni les services sociaux et de santé. Si les fonds sociaux pourraient éventuellement être renforcés, pour le reste, il s'agirait d'un « appui éducatif » par des « personnels académiques qualifiés ».

En refusant d'élargir la carte de l'éducation prioritaire, le ministre prend une lourde responsabilité face à la dégradation des conditions de travail et du climat scolaire.

Le SNFOLC de l'Hérault soutient les collèges qui exigent leur classement immédiat en éducation prioritaire, notamment les collèges René Cassin et Paul-Émile Victor d'Agde, les collèges Lucie Aubrac et La Dullague de Béziers, le collège Fontcarrade de Montpellier...

CLASSEMENT IMMÉDIAT EN ÉDUCATION PRIORITAIRE DE TOUS LES ÉTABLISSEMENTS QUI LE REVENDIQUENT !